



Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2019

Mise en place et Présidence du Centre national de la musique

Le ministre de la Culture Franck Riester a décidé de confier à M. Jean-Philippe Thiellay l'ultime phase de préparation de la mise en place du Centre national de la musique à compter du 2 décembre 2019. Il aura vocation à en devenir le président à sa création effective le 1^{er} janvier 2020.

Le Centre national de la musique, nouvel établissement public, créé par la loi du 30 octobre 2019, placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, vise à répondre aux défis et enjeux du secteur musical, en premier lieu la nécessité de rassembler les dispositifs de soutien financier de la filière afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du soutien public. Futur opérateur structurant de la politique musicale, le CNM sera au service de tous les acteurs de la musique, dans toute leur diversité, de la création artistique aux industries culturelles, de l'international au local. Avec le CNM, l'Etat va ainsi se doter d'un opérateur unique permettant de structurer une intervention publique globale, intégrée et cohérente, pour l'ensemble des acteurs de la musique.

Jean-Philippe Thiellay, 49 ans, conseiller d'Etat et directeur général adjoint de l'Opéra national de Paris depuis 2014, auteur de plusieurs livres consacrés à la musique, a conduit une modernisation profonde du modèle économique de l'Opéra, avec un développement rapide des ressources propres, en particulier grâce au mécénat et à la valorisation de la marque, et l'amélioration de l'expérience spectateur. Il a contribué à la création de l'Académie de l'Opéra en 2015, avec ses programmes pour les jeunes artistes et pour le jeune public, notamment dans les zones éloignées de l'accès à la culture. Il a impulsé un virage numérique marqué pour l'Opéra qui a créé la 3^{ème} scène en 2015 et « aria », nouvelle plateforme digitale d'apprentissage de l'art lyrique et du ballet, dont le lancement est prévu en décembre 2019. Fort de son expérience managériale à la tête des 2000 salariés de l'Opéra de Paris, Jean-Philippe Thiellay saura s'appuyer sur les équipes actuelles du Centre national de la variété et du jazz et les rapprocher avec le Fonds pour la création musicale (FCM), le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA), le Club action des labels et des disquaires indépendants français (CALIF) et le Bureau Export, structures appelées à composer le futur Centre national de la musique. En vue de la constitution de l'équipe du CNM, Jean-Philippe Thiellay a choisi de s'appuyer sur Romain Laleix, secrétaire

général du Bureau Export de la Musique, vice-président du comité opérationnel de mise en place du CNM et qui a vocation à devenir le futur numéro 2 de l'établissement.

Franck Riester, ministre de la Culture, rend hommage au travail qui a été réalisé par la mission de préfiguration conduite par Mme Catherine Ruggeri, inspectrice générale des affaires culturelles, en lien notamment avec les parlementaires à l'origine de la proposition de loi.

Il tient également à remercier M. Philippe Nicolas, actuel directeur du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, pour son engagement et ses succès à la tête de cet établissement public, notamment la création du fonds d'urgence à la suite des attentats du Bataclan et la mise en œuvre des contrats de filière dans les régions, ainsi que pour sa mobilisation dans la préfiguration du Centre national de la musique. M. Philippe Nicolas sera prochainement appelé à d'autres fonctions.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC